



MATÉRIAUX AMIANTÉS

**Travailler en présence de matériaux
amiantés SANS PRÉCAUTION peut entraîner
des maladies respiratoires très graves :**

Cancer de la plèvre, du larynx, du poumon
et autres maladies broncho-pulmonaires.

PLATRIERS ET PLATRIERS-PLAQUISTES RESTEZ VIGILANTS FACE À L'AMIANTE



POUR VOUS LES PRINCIPAUX MATÉRIAUX À RISQUE SONT LES SUIVANTS :

Matériaux en amiante friable

- produits de flocage de plafond, calorifugeage
- cartons d'amiante (faux plafonds "Panocell", plaques radiateurs)

Matériaux en amiante liée

- dalles de faux-plafond (amiante-ciment ou autre)
- cloisons murales intérieures amiantées
- peinture projetée en plafond type « gouttelette »



BON À SAVOIR

Les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978. Leur utilisation a été totalement interdite en 1997.

DANS VOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES :

- Intervention **PONCTUELLE** (perçement, découpe...) sur des zones calorifugées, floquées, ou sur divers matériaux amiantés (faux plafonds, cloisons murales, dalles vinyl...) ou sur des éléments en amiante-ciment.
- Entretien et maintenance nécessitant une dépose **ISOLÉE** de dalles de faux plafond, de dalles vinyl-amiante, de cloisons murales ou de cartons d'amiante.

> PROTÉGEZ-VOUS SIMPLEMENT !

> **Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et à vos cheveux,** ne les rapportez pas dans votre famille

> **Limitez la libération des fibres**

> **Et surtout, portez vos EPI (Équipement de Protection Individuelle)**



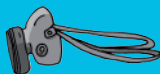
VOS 5 RÉFLEXES FACE À

Flocage, calorifugeage ou amiante liée

1 PORTEZ VOS EPI

- Combinaison jetable type 5
- Gants
- Masque jetable FFP3 « nez de cochon », pour les travaux de courte durée ou **Masque ventilé TMP3** pour les travaux plus longs.

Mettez le masque en premier quand vous vous habillez et enlevez-le en dernier quand vous vous déshabillez.



2



BALISEZ ET ISOLEZ

la zone d'intervention avec du polyane, de la rubalise et une signalisation « amiante ».

3

HUMIDIFIEZ LA ZONE D'INTERVENTION, en cas de casse ou découpe obligatoire, avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique qui fixera les fibres ou, à défaut, de la laque à cheveux.



ATTENTION

Ne réutilisez jamais des éléments

L'AMIANTE

UTILISEZ DES OUTILS À MAIN

N'utilisez pas de disqueuse, meuleuse, perceuse, ponceuse, etc.



ASPIREZ

la zone d'intervention avec un aspirateur THE (très haute efficacité).



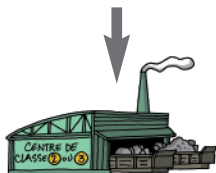
> VOS DÉC

DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT

Dalles de faux-plafond



Big-bag ou palette filmée



Centre de classe 2 ou 3 avec alvéoles spécifiques



BON À SAVOIR

Certaines déchetteries acceptent

en amiante déposés.

HETS EN AMIANTE

DÉCHETS D'AMIANTE EN BON ÉTAT AUTRES QUE AMIANTE-CIMENT

Cloisons,
faux-plafonds, dalles vinyl



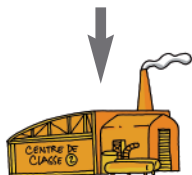
Dans un double
sac étanche

TOUT AUTRE DÉCHET D'AMIANTE :

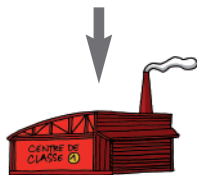
Les déchets d'amiante liés en mauvais état
(amiante-ciment, dalles vinyl-amiante,
cloisons murales amiantées...)
+ déchets de flocage, calorifugeage,
cartons d'amiante
+ EPI utilisés



OÙ DÉPOSER ?



Centre de classe 2
avec alvéoles spécifiques



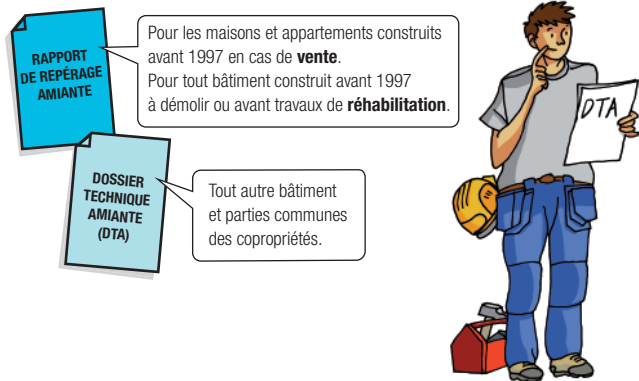
Centre de classe 1
pour déchets dangereux

des déchets d'amiante-ciment en petite quantité en provenance des artisans.

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

I ÉVALUEZ LES RISQUES EN SACHANT OÙ SE TROUVE L'AMIANTE

Le « Rapport de Repérage Amiante » et le « Dossier Technique Amiante », demandés au propriétaire, vous permettent de mieux identifier la présence d'amiante.



BON À SAVOIR

En cas de doute, vous pouvez demander un prélèvement et une analyse au propriétaire.

2 RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS ENVERS VOS SALARIÉS

Pour **TOUS** les travaux liés à l'amiante non friable, qu'il s'agisse d'entretien ou de maintenance nécessitant une dépose isolée, il faut prévoir :

- un suivi médical (visites préalables et annuelles, fiches et attestations d'exposition en cas de départ de l'entreprise) ;
- une formation **obligatoire** au risque amiante
 - formation « opérateur » pour les salariés
 - formation « encadrement » pour le chef d'entreprise artisanale.



BON À SAVOIR

Pour l'entretien et la maintenance, l'artisan peut suivre la formation « encadrement », et former lui-même ses salariés.



ATTENTION

Pour le retrait de tous matériaux amiantés, à l'intérieur : adressez-vous à une **ENTREPRISE CERTIFIÉE**.

3 REMPLISSEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES LIÉS À L'AMIANTE

Le mode opératoire

Pour les travaux de maintenance ou d'entretien nécessitant une dépose isolée, vous devez impérativement rédiger un « mode opératoire ».

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

Ce document est composé des éléments suivants :

- Le type et les quantités d'amiante manipulés
- Le lieu et le nombre de travailleurs impliqués
- Les méthodes d'intervention :
 - balisage avec étiquette amiante
 - EPI spécifiques
 - matériel utilisé



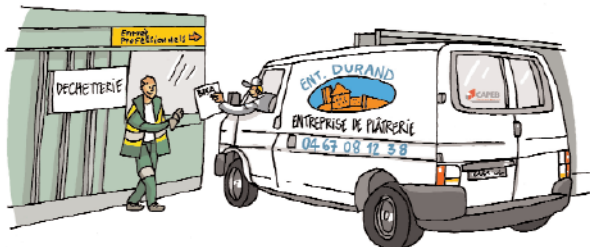
Une fois complété, il doit être envoyé :

- Pour observation, au médecin du travail lors du lancement du chantier
- Pour information, à l'Inspection du travail, à la CRAM et à l'OPPBTB.

4 MUNISSEZ-VOUS DES BONS DOCUMENTS LIÉS AU TRANSPORT DE L'AMIANTE

Rédigez un **Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA)**.
Il suivra les déchets jusqu'à leur élimination et permettra
de vérifier que les déchets ont bien été éliminés dans la filière.

Vous pouvez télécharger ce document sur www.cerfa.gouv.fr



5 DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

**Les déchets appartiennent
aux propriétaires des bâtiments.
Les artisans plâtriers sont des détenteurs
intermédiaires de déchets.**

N'oubliez donc pas de valoriser
ce travail supplémentaire dans vos devis.

*Les filières d'élimination varient
en fonction des régions
et des départements,
tout comme les coûts.*





INFORMATIONS GÉNÉRALES

ADEME : www.ademe.fr

INRS : www.inrs.fr

OPPBTP : www.oppbtp.fr et spoth-btp.fr

GESTION DES DÉCHETS

DDE (Direction Départementale de l'Équipement)

Préfectures

Services « santé environnement » des DDASS

Annuaire SINOE de l'ADEME

SITES MARCHANDS POUR ACCESSOIRES D'INTERVENTION SUR L'AMIANTE *

Étiquette « amiante », sacs, conteneurs à déchets (big-bag – dépôts bag...), masques FFP3 et TMP3, combinaisons jetables, kit individuel d'intervention amiante, produit surfactant ou encapsulant pour fixer les fibres d'amiante, aspirateur THE...

Best : 03 21 60 39 39 www.bestsarl.com

Seton : 03 20 01 96 78 www.seton.fr

3M : 01 30 31 61 61 www.solutions3m.com

Extramiante : 01 64 11 85 10 - 04 78 49 52 71 -
02 32 98 30 32 - 02 47 40 40 30 - 05 56 97 79 36
www.sebemex.fr/Extramiante/

SIBILLE FAMECA electric :

04 75 90 58 11 www.sf-electric.com

*cette liste, non exhaustive,
est indicative et ne signifie pas que
ces fournisseurs soient recommandés.

